



# Conseil économique et social

Distr. générale  
21 avril 1999  
Français  
Original: anglais

---

## Session de fond de 1999

Genève, 5-30 juillet 1999

Point 13 f) de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions relatives à l'économie et à l'environnement :  
participation des femmes au développement**

## Résumé de l'étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement

### Note du Secrétaire général

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1-8	2
II. Cadre conceptuel .....	9-22	3
1. La recherche de la parité hommes-femmes .....	9-14	3
2. L'identité sexuelle et le développement économique .....	15-20	3
3. La présente condition de la femme .....	21-22	4
III. Tendances mondiales : perspective historique .....	23-32	5
IV. Graves tendances du monde du travail .....	33-43	6
1. Précarisation et féminisation de l'emploi .....	32-36	6
2. La privatisation et la réduction du rôle de l'État .....	37-39	7
3. Privatisation et commercialisation de l'agriculture .....	40-43	7
V. La mondialisation et ses incidences .....	44-62	8
1. Mondialisation du commerce, de la production et des flux de capitaux .....	44-49	8
2. Conséquences de la mondialisation sur l'emploi pour les femmes .....	50-58	9
3. Évolution des courants migratoires .....	59-62	10
VI. Conclusions et recommandations .....	63-65	11

---

\* E/1999/100.

## I. Introduction

1. Dans ses résolutions 35/78 du 5 décembre 1980, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'établir une étude interdisciplinaire et multisectorielle sur le rôle des femmes dans le développement en étroite collaboration avec les organes et organismes des Nations Unies, et, dans sa résolution 36/74 du 4 décembre 1981, de la lui présenter lors de sa trente-neuvième session.

2. Dans sa résolution 36/127 du 14 décembre 1981, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de veiller à ce que la Commission de la condition de la femme soit consultée sur l'élaboration de l'étude mondiale. Dans sa résolution 37/60 du 3 décembre 1982, l'Assemblée générale a recommandé que cette étude soit soumise à la Conférence mondiale de 1985 chargée d'examiner les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme. En 1985, l'Assemblée générale, par sa résolution 40/204 a prié le Secrétaire général d'élaborer périodiquement une étude actualisée et de lui présenter la première mise à jour de l'étude en 1989<sup>1</sup>.

3. La seconde mise à jour de l'étude mondiale, demandée par l'Assemblée générale dans ses résolutions 44/77 du 8 décembre 1989 et 44/171 du 19 décembre 1989, a été présentée à la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale en 1994 (A/49/378). Conformément à la résolution 36/8 de la Commission de la condition de la femme en date du 20 mars 1992, l'*Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement* a également été l'un des principaux documents de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. En application de la résolution 48/108 de l'Assemblée générale, un résumé préliminaire de l'*Étude mondiale* a été présenté à la session de fond du Conseil économique et social, par l'intermédiaire de la Commission de la condition de la femme.

4. La troisième mise à jour de l'*Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement* fait suite aux résolutions 40/204 et 49/161 de l'Assemblée générale. Dans la résolution 49/161, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de prêter une attention particulière aux répercussions des actuelles tendances et politiques sur la situation économique et sociale des femmes et elle a également prié le Secrétaire général de mettre plus spécialement en lumière les effets préjudiciables qu'a la situation économique précaire dans laquelle se trouvent la plupart des pays en développement, notamment sur la condition de la femme, tout en accordant une attention particulière à l'aggravation des difficultés auxquelles se heurte l'intégration des femmes dans la population active, ainsi qu'aux répercussions des compressions du budget des services sociaux sur les possibilités offertes aux

femmes en matière d'éducation, de santé et de soins aux enfants. L'étude actualisée, en particulier son bilan de la situation des femmes, devrait faciliter le débat concernant les objectifs et les stratégies de développement ainsi que leur impact sur les femmes et sur la société.

5. L'*Étude* examine les trois dimensions du développement économique (réaffectation des ressources, coûts de l'ajustement, création de nouvelles ressources) au regard des principales tendances contemporaines qu'elle constate dans le monde du travail, à savoir :

- a) La précarisation et la désorganisation de l'emploi;
- b) Le nombre croissant de femmes salariées;
- c) La réduction du rôle de l'État, la compression des dépenses sociales et le rôle plus important des activités non rémunérées;
- d) La privatisation de l'agriculture et une orientation de plus en plus commerciale.

6. L'*Étude* comporte cinq chapitres. Le premier chapitre présente l'*Étude* et donne un aperçu conceptuel et historique de l'identité sexuelle en tant que catégorie d'analyse, et le chapitre II offre un bref aperçu général de la situation des femmes au regard des 12 domaines critiques retenus par le Programme d'action de Beijing<sup>2</sup>. Ce chapitre a pour objet d'évaluer les progrès accomplis par les femmes au cours de ces récentes décennies.

7. Les quatre principales tendances du marché du travail énoncées au paragraphe 5 sont examinées dans le chapitre III tandis que les forces et processus mondiaux qu'on estime y avoir contribué font l'objet du chapitre IV. Le chapitre IV est plus précisément consacré à la mondialisation des échanges commerciaux et des mouvements de capitaux, au changement du rôle de l'État, aux nouvelles techniques d'information et à l'évolution de la mobilité et des mouvements migratoires de la main-d'œuvre. Les chapitres III et IV contiennent l'essentiel de l'*Étude*. Enfin, le chapitre V comprend la conclusion et un examen général des recommandations pratiques.

8. Les principaux thèmes examinés et analysés dans l'*Étude mondiale de 1999* sont présentés dans le résumé préliminaire qui suggère par ailleurs des thèmes sur lesquels de nouveaux travaux de recherche pourraient porter. Ce résumé a pour but de susciter des observations susceptibles de faciliter la mise au point définitive de l'*Étude* en vue de sa présentation à l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session en 1999, par l'intermédiaire du Conseil économique et social.

## II. Cadre conceptuel

## **1. La recherche de la parité hommes-femmes**

9. Les années 90 auront vu l'organisation par l'ONU dans le monde entier d'une série de conférences mondiales chargées d'examiner les problèmes mondiaux de développement et faciliter l'application à l'échelon national des décisions internationales. Les programmes d'action publiés à l'issue de ces conférences ont contribué à l'analyse multidimensionnelle que l'ONU fait de la notion de développement et marqué l'évolution de l'interprétation de la notion de sexospécificité et de son impact sur la conception du développement.

10. Le Programme d'action de Beijing adopté par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes a été d'une importance décisive dans la mesure où il a formulé clairement les questions relatives aux femmes dans l'optique de la parité entre les sexes. Ce passage d'une optique féministe à une perspective sexospécifique consiste essentiellement à abandonner la prise en compte des préoccupations des femmes dans un vaste programme d'action, pour analyser en revanche toutes les dispositions prises dans une optique sexospécifique et réordonner les priorités pour favoriser le rapprochement de ceux qui travaillent de concert aux fins d'un développement équitable, non sexiste et durable.

11. Il s'agit non seulement de veiller à ce que les femmes prennent part au développement mais encore et surtout de donner les moyens aux hommes et aux femmes de contribuer dès le début à la formulation d'un programme de développement, puis à son application. La Déclaration et le Programme d'action de Beijing ont expressément adopté cette démarche comme stratégie de recherche de la parité. Le Programme d'action a souligné que «les gouvernements et autres intervenants devraient s'employer activement et ostensiblement à intégrer la problématique homme-femme dans l'ensemble de leurs politiques et programmes de manière à effectuer, avant de prendre une décision, une analyse de ces répercussions sur les femmes et les hommes». L'Assemblée générale a réaffirmé son mandat dans sa résolution 50/203 sur la suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

12. En 1997, le Conseil économique et social a défini le concept d'intégration d'une démarche d'équité entre les sexes comme consistant à «évaluer les incidences pour les femmes et pour les hommes de toute action envisagée, notamment dans la législation, les politiques ou les programmes, dans tous les secteurs et à tous les niveaux. Il s'agit d'une stratégie visant à incorporer les préoccupations et les expériences des femmes aussi bien que celles des hommes dans l'élaboration, la mise en oeuvre, la surveillance et l'évaluation des politiques et des programmes dans tous les domaines – politique,

économique et social – de manière que les femmes et les hommes bénéficient d'avantages égaux et que l'inégalité ne puisse se perpétuer. Le but ultime est d'atteindre l'égalité entre les sexes»<sup>3</sup>.

13. Cette intégration des sexospécificités suppose que les décisions politiques, économiques et sociales reposent sur une connaissance interdisciplinaire des inégalités entre les hommes et les femmes. En outre, pour aboutir, une telle démarche doit faire appel à un large ensemble de protagonistes ayant des responsabilités diverses à l'échelle des institutions ainsi qu'un engagement politique au plus haut niveau, afin de mener à bien la transformation de longue haleine des institutions.

14. Dans l'optique de l'*Étude mondiale*, l'applicabilité de cette définition au développement et aux politiques économiques est d'une importance décisive.

## **2. L'identité sexuelle et le développement économique**

15. L'identité sexuelle est généralement définie comme renvoyant à la signification *sociale* donnée aux différences biologiques entre les sexes. Il s'agit d'une représentation socioculturelle qui est également appliquée dans les activités concrètes dont elle influera à son tour les résultats. Sur le plan économique, l'identité sexuelle est le fondement d'une division fondamentale du travail dans la plupart des sociétés : la division entre les activités de production et les activités de reproduction. Les activités de production renvoient aux activités rémunératrices, généralement associées au marché. Les activités de reproduction sont celles liées à la prestation de soins et à l'épanouissement de l'individu. Les différences biologiques déterminent qui peut enfanter mais elles ne sauraient en elles-mêmes expliquer pourquoi les femmes sont au premier chef chargées de s'occuper des enfants, de prendre soin des malades et des personnes âgées et en bref de toutes les activités liées à la préservation de la cohésion sociale et de la reproduction. Ces activités sont d'une grande diversité – achats, préparation des repas, ménage et nettoyage, travaux divers de réparation et collecte de combustible et d'eau. Mais quelle que soit la nature exacte de ces travaux, dans la plupart des sociétés et à travers l'histoire, ce sont principalement les femmes qui les exécutent, sans être payées, contrairement aux activités de production, qui sont confiées le plus souvent aux hommes et qui sont, elles, rémunérées par le marché<sup>4</sup>.

16. Le fait que les femmes soient au premier chef responsables des activités de reproduction est un phénomène social plutôt que biologique qui ne peut être expliqué que par les

rapports de force entre les hommes et les femmes, c'est-à-dire par l'ensemble des coutumes, conventions et pratiques sociales qui régissent les rapports polyvalents entre les hommes et les femmes dans une société donnée. C'est en ce sens que l'on peut examiner la constitution progressive d'une identité sexuelle tant pour les hommes que pour les femmes pour constater que les hommes tout autant que les femmes sont touchés par ces rapports de force entre les sexes mais évidemment pas de la même façon. Dans le monde entier les rapports de force entre les sexes demeurent généralement caractérisés par un partage inégal du pouvoir entre les hommes et les femmes. Ainsi, au sein de la famille, on constate que l'inégalité entre les hommes et les femmes dans la répartition des ressources, pour ce qui est de la prise de décisions et de la distribution des tâches ménagères, est généralement la règle plutôt que l'exception.

17. Les économistes conviennent que le développement durable comporte en dernière analyse trois importants processus où les rapports de force entre les hommes et les femmes jouent un rôle important :

- a) Réaffectation des ressources à des fins plus productives;
- b) Réduction au minimum des coûts environnementaux et sociaux des changements et de la réorganisation économiques;
- c) Création de capacités de production de nouvelles ressources.

18. Des travaux de plus en plus nombreux montrent que le sexism et les inégalités entre les sexes sur le marché du travail, dans l'accès au crédit, dans la répartition des richesses et des revenus et dans la prise de décisions font gravement obstacle à l'utilisation efficace et productive des ressources humaines pour répondre aux besoins. Ainsi, beaucoup d'économistes conviennent aujourd'hui que les inégalités entre les hommes et les femmes dans le contrôle des ressources agricoles ont limité les effets sur la production que les politiques d'ajustement structurel étaient censées provoquer en Afrique subsaharienne dans les années 80. Par ailleurs, certains soutiennent à présent que ces politiques n'ont pas pleinement abouti en raison des fréquentes restrictions frappant la mobilité de la main-d'œuvre féminine. On considère désormais que ce problème est largement répandu dans de nombreuses parties du monde. Les femmes sont toujours assujetties à des contraintes à l'extérieur et à l'intérieur de leur foyer qui, bien qu'elles ne soient pas sanctionnées par la loi, découlent des normes et des conventions sociales. Partant, il n'est nullement exceptionnel que les femmes n'aient pas pleinement le contrôle de leur propre travail et de leurs biens.

19. De même, on reconnaît par ailleurs que, si les femmes supportent de façon disproportionnée le fardeau du changement économique, il est fort peu probable que le développement soit durable. Les changements économiques rapides vont de pair avec des coûts d'ajustement et une intégration plus étroite des marchés mondiaux se traduit par une instabilité accrue. Dans une époque marquée par la compression des dépenses sociales et par là même par une insécurité et une incertitude sociales toujours plus profondes, la famille ou le foyer devient le dernier refuge pour ceux qui ont perdu leur emploi et leurs moyens de subsistance par suite de la restructuration économique. Les femmes ont à supporter un fardeau disproportionné à mesure que la famille devient la principale source de protection sociale. Les travaux ménagers des femmes n'étant pas rémunérés, ces coûts restent invisibles et difficiles à chiffrer.

20. Enfin, on insiste à nouveau ces dernières années sur le rôle du capital humain dans la création de nouvelles ressources et la croissance. Les économistes voient désormais dans le capital humain la principale cause des différences de taux de croissance d'un pays à un autre. Il n'est donc guère étonnant que la discrimination sexuelle dans divers domaines – éducation, formation et services de santé – ait des effets économiques préjudiciables à long terme, comme certaines études ont commencé à le montrer. Ces études laissent présager que l'élimination de la discrimination sexuelle dans la vie économique permettra d'augmenter la production totale.

### **3. La condition présente de la femme**

21. L'*Étude mondiale 1999* offre un tableau synoptique et statistique de l'actuelle situation économique et sociale des femmes et de certaines nouvelles tendances dans les 12 domaines critiques du Programme d'action<sup>2</sup>. En se fondant sur les données existantes, l'*Étude 1999* met en lumière des domaines ayant enregistré des progrès manifestes par rapport à la situation d'il y a 30 ans. L'*Étude* recense par ailleurs les domaines où les mêmes problèmes se posent encore et ceux où de nouvelles difficultés se font jour. Pour ce qui est des sources de données et d'indicateurs, l'*Étude mondiale de 1999* utilise dans la plupart des cas les informations fournies par le système des Nations Unies tout en ayant recours le cas échéant à d'autres sources.

22. L'*Étude* rend aussi compte de l'actuel débat sur les rapports entre les données, les indicateurs et l'égalité entre les sexes. Il ressort d'un examen des récentes publications sur le sujet que les gouvernements, l'Organisation des Nations Unies, les chercheurs et les organisations non gouvernementales

tales accordent une attention croissante aux indicateurs ventilés par sexe. Cet examen révèle par ailleurs l'importance de tels indicateurs pour mesurer les changements intervenus dans la condition et le rôle des hommes et des femmes ainsi que leur contribution propre à la société.

### **III. Tendances mondiales : perspective historique**

23. Depuis quelques années, la tendance est à la mondialisation de l'économie. Où que ce soit sur la planète, la dimension internationale est de plus en plus présente dans les décisions économiques des entreprises, des gouvernements et des particuliers. L'influence de la mondialisation est concrète et se fait sentir partout, pour le meilleur et pour le pire.

24. Ces dernières années, la mondialisation est devenue un terme fourre-tout qui renvoie à cet ensemble de phénomènes ainsi qu'au processus qui mène à l'intégration économique mondiale. Le terme est dépourvu de définition précise mais recouvre les concepts étroitement liés et néanmoins distincts d'ouverture ou de libéralisation, d'intégration et d'interdépendance. La tendance est donc à une économie mondiale que caractérisent le libre commerce, la libre circulation du capital financier et du capital physique et la diffusion rapide des produits, des techniques, de l'information et des modes de consommation.

25. Depuis 50 ans, l'orientation de la politique économique sur tout le globe est à une ouverture progressive sur le monde. Les gouvernements ont, durant cette période, cherché à réduire la compartimentation qui existe entre l'activité économique nationale et l'activité internationale. Ils ont abaissé les droits de douane et autres barrières tarifaires qui faisaient obstacle au commerce international et ont déréglementé le marché des changes afin de favoriser la libre circulation des biens et des capitaux. Ces 10 dernières années, la tendance à une plus grande ouverture en matière de circulation des capitaux sous toutes ses formes semble s'être accélérée, spécialement dans les pays en développement, ne serait-ce que parce que ceux-ci étaient jusqu'alors bien moins ouverts que les pays développés.

26. Une multitude de facteurs ont joué en faveur de l'ouverture des pays en développement. Premier facteur, l'observation de la croissance économique et du développement spectaculaire de quatre économies asiatiques (Hong Kong, Singapour, Taiwan, Province de Chine, et la République de Corée). La rapidité et la régularité de leur ascension ont

souvent été attribuées à de robustes exportations, notamment celles de produits manufacturés.

27. Autre facteur, l'influence de la communauté internationale en faveur de la libéralisation. Un certain nombre de pays en développement en proie, dans les années 80, à la crise de la dette et à de sérieuses difficultés relatives à la balance des paiements ont dû se résigner à accepter des mesures d'austérité et à libéraliser leur économie dans le sens indiqué par la Banque mondiale et le FMI. Les programmes appliqués comprenaient, d'une part, des mesures d'austérité à court terme dont l'objectif était de maîtriser la demande globale afin de réduire l'inflation et de maîtriser le déficit budgétaire et celui des opérations courantes et, d'autre part, des mesures à long terme visant à réaliser la libéralisation des échanges, la déréglementation et la privatisation.

28. À la fin des années 80, il est devenu manifeste que les coûts sociaux relatifs à un ajustement étaient énormes et qu'ils étaient supportés de façon démesurée par les segments les plus vulnérables de la population. Pays après pays, on a constaté que cet ajustement avait une incidence préjudiciable sur les conditions de vie des pauvres, notamment sur celles des femmes faisant partie de familles indigentes. Les femmes et les pauvres ont dû subvenir à leurs besoins et aux besoins de leur foyer avec un budget nettement diminué. On a assisté à une augmentation de la proportion de femmes dans la population active, souvent au sein d'un secteur non structuré n'offrant que des conditions d'emploi fluctuantes et toujours plus précaires; elles ont dû accroître leur participation aux travaux domestiques non rémunérés, en raison d'une diminution des revenus. En d'autres termes, les femmes ont résisté au choc en travaillant plus et plus longtemps, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de leur foyer. Toutefois, leur bien-être en a manifestement pâti puisque la charge de travail accrue a sérieusement ébranlé leur santé physique et mentale.

29. Prenant en compte la préoccupation croissante de la communauté internationale envers les effets sociaux préjudiciables sur les femmes de l'ajustement économique, l'Assemblée générale a adopté la résolution 49/161 où elle a prié le Secrétaire général d'étudier l'incidence des tendances et mesures actuelles sur la situation socioéconomique générale des femmes. Dans cette résolution, l'Assemblée a prié également le Secrétaire général de mettre plus spécialement en lumière les effets préjudiciables qu'à la situation économique précaire dans laquelle se trouvent la plupart des pays en développement, notamment sur la condition de la femme. Les principales questions à examiner étaient les répercussions des compressions du budget des services sociaux sur les possibilités offertes aux femmes en matière de santé et d'éducation et les difficiles conditions de leur intégration dans la population active.

30. La présente et troisième mise à jour de l'*Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement* cherche à satisfaire la demande formulée dans la résolution 49/161, en abordant les buts et les stratégies de développement actuels, ainsi que leur incidence sur les femmes et la société dans son ensemble. Elle montre bien que, parallèlement à l'émergence de nouvelles perspectives économiques, la mondialisation est également à l'origine d'une instabilité économique accrue, d'une augmentation incessante des risques pour les producteurs, d'une précarité de l'emploi et d'une perte des moyens de subsistance pour beaucoup.

31. Compte tenu de ces diverses tendances en partie dues à la mondialisation, l'*Étude* examine deux questions connexes :

a) Quelle est l'incidence de la problématique de la parité sur la manière dont les pays en développement font face aux bouleversements que subit l'économie mondiale à l'heure actuelle et qui supporte les coûts de la restructuration économique?

b) Dans quelle mesure les bouleversements économiques engendrés par la mondialisation influent-ils sur les relations entre les hommes et les femmes (ainsi que sur le statut social des femmes)?

32. Le désaccord sur lequel repose en majeure partie la controverse relative à la mondialisation ne concerne pas la nature objective des mutations en cours, mais leurs conséquences socioéconomiques. Tandis que certains observateurs sont persuadés du caractère globalement progressiste de la mondialisation, d'autres considèrent que les dommages qu'elle cause gâchent ses avantages potentiels et ils accordent donc plus de poids aux risques encourus. Toutefois, la question du bien-être des femmes – bien qu'importante en soi – ne constitue pas le seul sujet de l'*Étude*. Celle-ci tend à expliquer également pourquoi les sexospécificités et les relations entre les hommes et les femmes ont une influence non négligeable sur le développement.

## **IV. Grandes tendances du monde du travail**

### **1. Précarisation et féminisation de l'emploi**

33. Au début des années 80, les industries des pays développés se sont heurtées à des difficultés économiques. Face à une libéralisation croissante des échanges mondiaux, elles ont dû affronter une compétition externe et une volatilité des marchés accrues. Elles ont mis au point une double stratégie pour remédier à ces difficultés. D'une part, elles ont tenté d'abaisser les coûts, notamment les coûts du travail; d'autre

part, elles ont pris des mesures destinées à accroître leur capacité d'adaptation aux fluctuations du marché et de la demande de consommation. Ceci s'est traduit par un investissement dans la technologie nouvelle, la dévolution au secteur non structuré de procédés de production à forte intensité de main-d'œuvre, leur implantation dans les pays en développement et, surtout, la réorganisation de la production à l'échelle des sociétés. Celle-ci, à son tour, a entraîné une dérégulation à l'échelle macroéconomique, par l'élimination de la réglementation du travail et des institutions du marché du travail qui paraissaient entraver son bon fonctionnement.

34. Dans bon nombre de pays, la dérégulation s'est soldée par une fragmentation du marché du travail. Un nombre croissant de travailleurs n'ont plus été couverts dans la législation du travail classique, soit que les gouvernements n'aient pas fait respecter ou aient aboli la réglementation existante, soit que les entreprises aient été à même de s'y soustraire. La majorité des nouveaux emplois créés ont été des emplois atypiques et souvent précaires. Les activités économiques non structurées, la sous-traitance, le travail à temps partiel ou indépendant, pour ne citer que quelques exemples, ont proliféré et le taux de syndicalisation a chuté. On estime que cette évolution du marché du travail est pour beaucoup à l'origine de l'augmentation de la proportion de femmes dans la population active.

35. Les femmes issues de milieux défavorisés, en particulier, ont recouru de façon croissante au travail rémunéré, acceptant tout emploi disponible dans leur pays d'origine ou à l'étranger afin de contribuer au revenu familial, souvent au détriment des travaux domestiques, des soins dispensés à leurs enfants et de leur propre temps de loisir. La flexibilité qu'offre le travail des femmes a facilité la déréglementation du marché du travail et accru la capacité d'adaptation des entreprises aux fluctuations de la conjoncture.

36. Si les femmes ont acquis un rôle nouveau et élargi sur le marché du travail, elles n'en ont pas retiré que des avantages. Malgré leur ralliement massif au travail rémunéré, elles sont demeurées les principales responsables des tâches domestiques et des soins aux enfants. En outre, l'augmentation de la proportion des femmes dans la population active ne s'est pas accompagnée d'une amélioration de la qualité de l'emploi. Si certaines femmes ont pu acquérir de meilleurs postes jusqu'alors réservés aux hommes, la majorité d'entre elles s'est contentée d'emplois mal rémunérés, sans réelle perspective de formation ou de promotion. Il n'est donc pas surprenant que dans de nombreux pays, on considère encore qu'il est aussi aisément de se procurer de la main-d'œuvre féminine que de s'en défaire, selon les besoins. Bien que tous les travailleurs, hommes ou femmes, soient devenus plus vulnérables aux fluctuations de la conjoncture en raison de

la précarité croissante du travail irrégulier, la situation des femmes semble s'être précarisée relativement plus car elles sont moins souvent protégées par le droit du travail et par les négociations collectives.

## **2. La privatisation et la réduction du rôle de l'État**

37. L'État peut influer sur la vie des travailleuses en tant qu'autorité chargée de la réglementation du travail, en tant qu'employeur, et en tant que dispensateur de services sociaux (ou intermédiaire dans la prestation). Dans certains pays et certaines localités, l'État est le principal employeur des femmes dans le secteur structuré (emplois principalement liés à la santé et à l'enseignement). Dans la majorité des pays industrialisés, et dans une moindre mesure dans les pays en développement, on associe le secteur public à des mesures en faveur de la famille qui sont plus progressistes, telles que congé parental, aide maternelle et temps partiel.

38. Partout dans le monde, depuis quelques années, la tendance générale est à la privatisation des entreprises publiques et à la dévolution des services sociaux à des organisations privées et à but non lucratif, accompagnée d'une réduction des dépenses sociales.

39. Les femmes ayant en général plus de difficultés que les hommes à retrouver un emploi, la réduction et la privatisation des services publics ont eu des conséquences disproportionnées sur les perspectives d'emploi des femmes. En outre, on est fondé à penser que l'État ayant réduit son concours à la fourniture de services sociaux, la charge en est revenue à la collectivité locale et à la famille. Ceci se traduit par une augmentation considérable du travail non rémunéré des femmes au sein de la famille. Selon une étude du PNUD concernant 31 pays industrialisés et en développement, les femmes passent environ deux tiers de leur temps de travail total en activités non rémunérées, contre un tiers en activités rémunérées. Pour les hommes, les proportions sont inversées : deux tiers dans les pays industrialisés et trois quarts dans les pays en développement, s'agissant du travail rémunéré; un tiers et un quart respectivement, s'agissant du travail non rémunéré.

## **3. Privatisation et commercialisation de l'agriculture**

40. Dans la majorité des pays en développement, l'agriculture a fait l'objet d'une commercialisation croissante qui s'est accompagnée d'effets divers sur les rapports sociaux entre

hommes et femmes, s'agissant de la production des moyens de subsistance, de la modernisation, de la sécurité alimentaire et des stratégies de survie des ménages. Dans de nombreux pays, la tendance à la privatisation des ressources naturelles, parallèle à l'expansion du marché, s'accompagne également d'effets variables sur les rapports entre les deux sexes et entre les classes. Bien que les marchés fonciers soient en théorie accessibles à tous, les populations rurales pauvres, spécialement les femmes, ne peuvent profiter du système existant, car elles n'ont pas accès à trois facteurs essentiels : l'information relative aux nouvelles lois et aux nouveaux programmes; les fonds nécessaires à l'achat de terres; le crédit. Les femmes pâtissent particulièrement de l'avantage donné aux hommes par le régime de la propriété, des lois sur la succession et de l'accès à la justice.

41. De plus en plus dépendants du marché pour les intrants agricoles et la vente de la production, les producteurs ont abandonné la production de denrées de subsistance pour les cultures commerciales. Dans de nombreuses régions telles que l'Afrique subsaharienne, la production des denrées de subsistance tend rapidement à devenir le domaine exclusif des femmes; les hommes sont les premiers à passer à l'agriculture commerciale. Les femmes sont par conséquent obligées de se charger des tâches relatives à la production alimentaire qui d'ordinaire reviennent aux hommes, comme le hersage et le labourage, outre qu'elles sont censées participer à la production de cultures commerciales. Toutefois, le revenu de ces cultures est presque exclusivement aux mains des hommes et les femmes ne sont généralement pas correctement rémunérées pour leur contribution.

42. Dans certaines régions, la commercialisation accélère l'introduction de nouvelles techniques agricoles; les procédés de production se mécanisent et s'intensifient. Certes, la productivité et les revenus agricoles augmentent mais cela s'accompagne d'une diminution des besoins en travail manuel. Les femmes salariées en pâtissent démesurément étant donné qu'elles occupent généralement des emplois peu qualifiés et mal payés, et que les nouveaux emplois nés de la mécanisation sont attribués en majorité aux hommes.

43. La commercialisation de l'agriculture a également des effets préjudiciables directs et indirects sur l'alimentation et la sécurité alimentaire des ménages. Les effets directs résultent d'une dépendance croissante des ménages vis-à-vis du marché, qui les rend vulnérables aux fluctuations des prix des produits de base. Les effets indirects sont liés à l'érosion de la part du revenu familial que gèrent les femmes. Le revenu des femmes servant souvent à l'achat de denrées alimentaires et autres produits de base, la commercialisation entame leur capacité de pourvoir aux besoins alimentaires de leur famille

grâce à la production de biens de subsistance, même si le revenu issu des cultures commerciales augmente.

## V. La mondialisation et ses incidences

### 1. Mondialisation du commerce, de la production et des flux de capitaux

44. Lorsque l'on considère le phénomène de l'intégration de l'économie mondiale, les deux tendances que l'on distingue immédiatement sont l'accroissement du volume des échanges internationaux et la croissance exponentielle des flux de capitaux privés. Si l'on observe une intensification régulière des échanges depuis déjà une cinquantaine d'années, la croissance des flux de capitaux privés s'est manifestée plus récemment, en particulier depuis 1990. Face à la concurrence accrue sur les marchés mondiaux, certains employeurs ont cherché à réduire les coûts en délocalisant au besoin leurs activités dans d'autres pays. Ainsi, ils ont transféré les activités à forte intensité de main-d'oeuvre vers des régions où ils pouvaient disposer d'une main-d'oeuvre à bon marché et embauché du personnel pour l'envoyer là où des emplois étaient disponibles. Conjuguées au processus de libéralisation financière, ces stratégies ont eu pour effet d'entraîner une mobilité sans précédent des capitaux par rapport à la main-d'oeuvre, dont les mouvements sont limités par des restrictions de plus en plus sévères en matière d'immigration.

45. Au XIXe siècle, les progrès techniques ont contribué à stimuler les échanges commerciaux grâce à une amélioration des moyens de transport et à une réduction de leur coût. De même, aujourd'hui, les performances des ordinateurs modernes et des nouveaux systèmes de transmission numérique des informations et de télécommunications permettent de transférer et de manipuler des données et des instructions financières à distance et de manière pratiquement instantanée. Compte tenu également de l'assouplissement des restrictions qui étaient imposées aux étrangers désireux de négocier sur les marchés financiers nationaux en cours de libéralisation, les flux financiers internationaux ont connu un accroissement spectaculaire.

46. Le caractère des flux financiers internationaux a par ailleurs considérablement évolué. Jusqu'au début des années 80, les capitaux publics représentaient l'essentiel des flux internationaux de capitaux, le plus souvent sous forme de prêts et subventions au titre de l'aide publique. Aujourd'hui, cependant, leur part dans les flux internationaux de capitaux est moins importante que celle des flux de capitaux privés. Les dettes privées, les titres, les obligations, les devises, les

contrats à terme et les instruments financiers dérivés sont désormais échangés sur les marchés internationaux, souvent indépendamment des transactions physiques sur les produits.

47. Les entrées de capitaux privés correspondent à des investissements de durée extrêmement variable. La composante à plus long terme est l'investissement étranger direct, par opposition aux investissements de portefeuille portant sur des placements et aux prêts bancaires à court terme. Les principaux éléments des flux de capitaux privés sont les suivants :

a) L'investissement étranger direct;

b) Les investissements privés de portefeuille (comportant généralement l'achat d'actions, d'obligations de société et d'obligations d'État sur les marchés boursiers locaux);

c) Prêts bancaires d'échéances diverses accordés au secteur privé, dont certains peuvent être liés à des projets spécifiques ou à l'investissement direct étranger, le reste étant des prêts accordés aux banques locales à des fins non spécifiques.

48. L'investissement étranger direct joue un rôle de catalyseur qui est de plus en plus important pour les pays en développement depuis les années 80. Il représente à présent plus de deux fois la valeur de l'investissement de portefeuille, au moins 40 % du total du financement extérieur dont disposent les pays en développement, et près de 7 % de la formation brute de capital fixe dans ces pays.

49. Les flux d'investissement étranger direct, outre l'accroissement spectaculaire qu'ils connaissent depuis le début des années 90, ont également subi des modifications intrinsèques importantes. Schématiquement, on peut reconstituer trois phases de leur évolution. La première a consisté à reproduire les activités d'une société mère au sein de filiales autonomes chargées soit de la transformation et de l'exportation de ressources naturelles, soit de la production de biens destinés aux marchés locaux. Durant la deuxième phase, des sociétés multinationales ont confié les formes de production à forte intensité de main-d'oeuvre, ou certaines phases de la production, à des unités indépendantes implantées dans des pays à main-d'oeuvre bon marché. La troisième et dernière phase débouche sur l'émergence de réseaux mondiaux de production, qui annoncent l'avènement d'une économie mondiale réellement supranationale. Cette phase se distingue par une intégration fonctionnelle étroite entre les différents éléments qui composent les multinationales, malgré leur éloignement géographique, et par les nouvelles formes d'interaction entre les différentes sociétés au niveau international.

## 2. Conséquences de la mondialisation sur l'emploi pour les femmes

50. La libéralisation des échanges et les flux d'investissement étranger direct et leurs conséquences sur l'emploi des femmes ont fait l'objet d'études approfondies. Tant dans les pays industrialisés de premier rang que dans ceux de rang intermédiaire dont l'économie est axée sur les exportations, la réorientation de la production vers des activités d'exportation a entraîné une forte augmentation du nombre de femmes employées dans ce secteur. De fait, tous ces pays, pour augmenter le volume de leurs produits manufacturés destinés à l'exportation, ont eu recours à la main-d'œuvre féminine. On s'accorde aujourd'hui à reconnaître que dans le contexte de la mondialisation, l'industrialisation est tout autant «tirée» par la main-d'œuvre féminine que par les exportations.

51. Dans certains de ces pays, l'augmentation du nombre de travailleuses constitue un énorme pas en avant sur le plan de la participation des femmes à l'économie monétaire. En 1978, par exemple, il y avait au Bangladesh quatre usines de confection; en 1995, on en comptait 2 400, employant au total 1 200 000 personnes, dont 90 % de femmes de moins de 25 ans. Par ailleurs, ce secteur emploie 70 % des travailleuses salariées dans le pays. Bien que l'exemple du Bangladesh soit sans doute un cas extrême, de nombreux autres pays, dont les Philippines, la Corée, l'Indonésie, la République dominicaine, Maurice et la Tunisie, ont vu un renforcement spectaculaire tant de leurs capacités de production de biens d'exportation que de la participation des femmes dans le secteur manufacturier. En général, là où l'on trouve une forte concentration d'exportations de biens à forte intensité de main-d'œuvre, tels que des vêtements, les semi-conducteurs, les jouets, les articles de sport et les chaussures, la proportion de femmes dans la main-d'œuvre est plus importante.

52. Cependant, la proportion de femmes dans le secteur des industries manufacturières d'exportation semble généralement décliner après avoir atteint un point culminant. Ce déclin est lié à la diversification des exportations en faveur de produits à plus forte valeur ajoutée et de biens dont la production requiert des technologies plus avancées, et aux techniques de production dont l'intensité du capital est de plus en plus importante. Il semble qu'à mesure que les emplois et les salaires sont meilleurs, les femmes tendent à en être exclues. Cela pourrait indiquer un retour aux schémas antérieurs, selon lesquels l'emploi dans le secteur industriel est dominé par les hommes, qui y exercent en priorité des activités liées aux techniques de pointe à forte intensité de capital, ce qui rappelle la façon dont la main-d'œuvre est utilisée dans les industries protégées, tournées vers le marché intérieur. Il semble donc que les progrès entraînés par la

mondialisation sur le plan de l'emploi des femmes soient limités, tant du point de vue du temps de travail que de la nature des emplois qu'elles sont amenées à occuper, la main-d'œuvre féminine étant éternellement confinée à des emplois peu qualifiés et faiblement rémunérés dans le secteur industriel.

53. Cela étant, à l'instar du secteur des industries manufacturières d'exportation, le secteur des services financiers internationaux connaît une croissance rapide et semble employer une proportion élevée de femmes, en tout cas pour ce qui est des postes relativement moins qualifiés, tels que l'encodage des données. Depuis le milieu des années 80 au moins, les sociétés dont les activités reposent sur les services informatiques, telles que les sociétés émettrices de cartes de crédit, les sociétés de vente par correspondance ou les compagnies aériennes et ferroviaires, ont délocalisé une partie de leurs activités, les transactions informatiques étant désormais traitées à l'étranger. Les Caraïbes, ainsi que certains pays d'Asie du Sud-Est, sont des lieux de prédilection pour ce type d'activités. La main-d'œuvre employée dans ce secteur se caractérise par une proportion de femmes au moins aussi élevée que dans le secteur des industries manufacturières d'exportation en général, et elle se compose presque exclusivement de femmes dans le cas des Caraïbes.

54. D'autres services spécialisés fournis aux entreprises, demandant une main-d'œuvre plus qualifiée, tels que la conception de logiciels, la programmation informatique et les services financiers (banques et assurances) sont également de plus en plus souvent délocalisés vers les pays en développement, et font appel à une main-d'œuvre féminine relativement importante, même pour ce qui est des postes plus élevés. On ne dispose pas de données d'ensemble suffisantes concernant l'emploi dans ce secteur pour déterminer avec précision l'importance de ce phénomène à l'échelle mondiale ou les tendances qui apparaissent, mais il est clair que dans certains pays, les nouvelles tendances en matière d'emploi dans le secteur des services sont le reflet des conséquences sur les femmes de l'expansion du secteur des industries manufacturières d'exportation, qui se traduit par des emplois relativement plus nombreux et mieux payés accessibles aux femmes.

55. Il faut également tenir compte de l'importance de l'effet multiplicateur suscité par la création d'emplois touchant au commerce international accessibles aux femmes dans le secteur non structuré (dans le cadre d'un emploi à domicile ou au sein d'une petite entreprise qui, en raison de sa taille, ne doit pas être enregistrée, les critères concernant la taille exacte des entreprises tenues de s'enregistrer variant d'un pays à l'autre). Bien que l'on ne dispose pas d'estimation, à l'échelle mondiale, de l'ampleur de cet effet multiplicateur, tout porte à croire qu'il est loin d'être négligeable. Cet effet

multiplicateur peut aussi avoir un effet inverse sur l'accroissement des exportations, avec, dans ce cas, des conséquences directes négatives. Les producteurs locaux qui perdent des parts de marché face aux importations bon marché sont amenés à licencier du personnel. Ces importations peuvent avoir pour effet de reléguer les femmes au secteur non structuré, puisqu'elles forment l'essentiel de la main-d'œuvre de ce secteur, soit en tant qu'employées, soit en tant que petits entrepreneurs, puisqu'elles ont moins de chances de disposer des moyens nécessaires pour accroître leur production.

56. Les conséquences de la libéralisation du commerce et des flux d'investissement étranger direct pour l'emploi des femmes ont été évaluées selon trois conceptions. La première, celle de l'intégration, a mis en évidence les conséquences positives de la création d'emplois nouveaux pour les femmes dans les productions liées au commerce international, en particulier les progrès sociaux qui en découlent et qui profitent à l'ensemble de la société. Selon cette thèse, le fait pour les femmes d'exercer un emploi rémunéré est en soi un facteur qui contribue largement à leur promotion, et qui renforce leur autonomie et leur influence au sein du ménage.

57. Une deuxième conception, la thèse de l'exploitation, reconnaît que l'expansion des échanges a créé des emplois nouveaux pour les femmes, mais souligne ses incidences négatives du point de vue de l'égalité des sexes. Les conditions d'emploi dans les zones franches industrielles illustrent, d'après la thèse de l'exploitation, les aspects négatifs des méthodes de production tayloriennes, qui vont de pair avec des horaires de travail très pénibles, une formation très limitée, l'absence de prime d'ancienneté, une discipline très stricte sur les lieux de travail, des salaires extrêmement faibles dans l'industrie par rapport aux autres secteurs et la précarité de l'emploi.

58. La thèse de la marginalisation, enfin, s'intéresse moins à la création d'emplois touchant le commerce qu'à la façon dont les femmes sont amenées à faire leur entrée sur le marché du travail. Même en l'absence de restrictions juridiques ou de discrimination pure et simple, les femmes souhaitant exercer une activité rémunérée seraient défavorisées dès leur arrivée sur le marché de l'emploi. Les employeurs estiment justifié de se garder d'engager des femmes pour des emplois exigeant des connaissances et une formation spécifiques, de crainte qu'elles ne quittent inopinément leur emploi du fait de leurs responsabilités maternelles, ou de leur proposer un salaire inférieur aux hommes pour compenser les pertes occasionnées par le taux de rotation plus élevé de la main-d'œuvre féminine. Les femmes tendent par conséquent à être contraintes à occuper des emplois faiblement rémunérés et n'exigeant guère de qualifications, pour lesquels le taux de

rotation de la main-d'œuvre est sans grande importance, ou encore, elles sont affectées à des tâches qui ne sont pas incompatibles avec leurs responsabilités maternelles.

### **3. Évolution des courants migratoires**

59. Compte tenu de l'internationalisation progressive du capital, on constate une mobilité de plus en plus réduite de la main-d'œuvre, que ce soit entre les différents États, ou même entre les différentes communautés ethniques. Toutefois, lorsqu'il n'est pas possible de délocaliser les activités à forte intensité de main-d'œuvre en un lieu où la main-d'œuvre est bon marché, on fait venir des travailleurs sur les lieux de production. Ainsi, les mouvements de population qui auparavant revêtaient un caractère permanent tendent à disparaître pour laisser la place à une nouvelle forme de courants migratoires à court terme, temporaires ou saisonniers, concernant des travailleurs engagés pour une durée déterminée.

60. D'une part, du fait de l'apparition de l'économie monétaire, la terre n'est désormais plus le seul moyen de subsistance accessible aux populations rurales. Par conséquent, l'exode rural a atteint une ampleur sans précédent, alors que paradoxalement, les endroits susceptibles d'accueillir les intéressés se font rares. D'autre part, du fait de la place croissante occupée par les revenus non agricoles, les unités de production rurales, petites ou marginales, sont devenues plus viables, et l'on constate ainsi une interaction croissante entre les courants migratoires, qu'il s'agisse de l'exode rural ou des migrations internationales, sous la pression des marchés internationaux. Plutôt que d'obliger leur famille à quitter leur résidence permanente, de nombreux candidats à l'émigration préfèrent conserver deux, voire trois résidences, et l'opposition traditionnelle entre ville et campagne, industrie et agriculture, et prolétariat et paysannerie, tend désormais à s'estomper.

61. De nombreux ménages, face aux incertitudes entraînées par leur dépendance accrue à l'égard du marché, réagissent en réorganisant la première ressource dont ils disposent : leur travail. La façon dont ils s'adapteront varie largement d'une région à l'autre du globe. Toutefois, les stratégies de survie qu'ils adoptent pour tenter de se prémunir contre les aléas de l'économie de marché et remédier à l'absence de structures institutionnelles et juridiques efficaces consistent dans la plupart des cas à diversifier les revenus du ménage en réorganisant la répartition des activités entre les intéressés.

62. Ainsi, on laissera à certains membres du ménage le soin de s'occuper de la terre et du domicile familial, tandis que les autres auront ainsi la possibilité de chercher du travail

ailleurs. En fonction des normes établies et des conventions sociales régissant les rapports entre les sexes au sein du ménage, les courants migratoires présenteront une prédominance masculine ou féminine. Les théories de féminisation de l'agriculture ainsi que des courants migratoires ont été appliquées par certains chercheurs pour mettre en évidence les résultats très divers que peut donner une même stratégie de survie lorsqu'elle est appliquée par des ménages dans différentes régions. Au Moyen-Orient et en Afrique, par exemple, ce sont les femmes qui sont généralement appelées à prendre en charge les travaux agricoles, donnant ainsi la possibilité aux hommes du ménage de partir travailler ailleurs, tandis qu'en Amérique latine et en Asie, les femmes constituent depuis longtemps l'essentiel des courants migratoires, que ce soit au niveau national ou international.

## VI. Conclusions et recommandations

63. Les conséquences sur les femmes de la mondialisation sont complexes et parfois ambivalentes. La mondialisation, en tant que nouvelle forme d'intensification de l'activité économique, ne contribue généralement pas à atténuer ou à contrer les forces de discrimination entre les sexes, phénomène propre à toutes les étapes du développement économique, pas plus qu'elle ne tend, de façon générale, à réduire les inégalités entre les sexes; au contraire, elle peut dans certains cas les renforcer.

64. Un principe général qui doit être respecté lors de l'élaboration des politiques ayant trait aux conséquences sexospécifiques de la mondialisation est que les mesures adoptées à cet égard doivent viser avant tout à atténuer, voire à éliminer totalement les conséquences dommageables, tout en s'efforçant d'en intégrer les retombées positives. Lorsque, par exemple, une économie essentiellement agricole parvient avec succès à mettre en oeuvre une stratégie d'intégration fondée sur l'exportation de produits manufacturés, sa participation à l'activité économique internationale contribue à accélérer le rythme de la transition vers une économie industrielle. Ce mouvement est, au bout du compte, profitable aux femmes et tend à réduire les inégalités entre les sexes à divers égards. L'autonomisation des femmes sur le plan économique, dont elles jouissent depuis qu'elles exercent une activité rémunérée, leur a permis d'élargir leurs possibilités de choix à tous les stades de leur existence, d'améliorer leur condition au sein du ménage, et s'accompagne en outre de toute une série d'avantages sur le plan du développement humain, notamment parce qu'elle ouvre de nouvelles perspectives pour l'avenir des enfants et augmente le pouvoir d'achat du ménage.

65. Il faut par conséquent formuler des politiques afin que la main-d'œuvre féminine puisse consolider les avantages acquis, en permettant aux femmes de jouir de leur droit au travail sans discrimination ni coercition, conformément aux conventions de l'OIT. Il faudrait d'autre part s'employer à évaluer plus précisément l'ampleur du secteur non structuré et la part qu'il occupe, directement ou indirectement, dans les échanges mondiaux. Les femmes constituent l'essentiel de la main-d'œuvre employée dans ce secteur. L'action des associations de travailleurs et de producteurs et des institutions de crédit aux petites entreprises, conjuguée aux efforts de développement de l'infrastructure, peut jouer un rôle important dans l'amélioration de la productivité et des revenus dans le secteur non structuré.

### Notes

<sup>1</sup> *Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement* (Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.89.W.2).

<sup>2</sup> Voir *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13).

<sup>3</sup> A/52/3, chap. IV, sect. A. Conclusions concertées.

<sup>4</sup> Toutefois, cette division par sexe du travail ne s'est pas traduite par des charges de travail équivalentes entre les hommes et les femmes. Dans l'économie mondiale, le volume de travail des femmes dépasse celui des hommes.